

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 octobre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze du mois d'octobre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Anne-Maïté TURMEL, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Luc HEBERT, Michel RIO, Aurélien LEBARON, Michel PHILIPPE, Thomas DEHAUMONT, Michel DUPAS, Frédéric DESDION,

Absents: Mmes. Laurence HUZE, Isabelle BAILLY PURNU, MM Franck LAMBLARDY, Christophe MARON

Pouvoirs: Mmes. Laurence HUZE a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY, Mme Isabelle BAILLY PURNU a donné pouvoir à M. Michel PHILIPPE, M. Franck LAMBLARDY a donné pouvoir à M. Jacques POUCHIN, M. Christophe MARON a donné pouvoir à M. Frédéric DESDION,

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 11

nombre de membres votants: 15

date de la convocation : 10/10/2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité

Urbanisme – Environnement

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir:

. 40, rue de l'ancienne forge à Fontaine sous Jouy (parcelles cadastrées C n°152 et 153)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la première présentation du PADD (document élaboré par le bureau d'étude Soliha).

2 autres réunions de commissions (le 26 octobre et le 10 novembre) suivront avant une approbation en Conseil municipal avant la fin de l'année.

Enquêtes publiques

a) Epanchage de sous-produits de la Sté SCA Tissue France (demande d'actualisation et d'extension des périmètres d'épandage) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique concernant l'actualisation et l'extension des périmètres d'épandage de sous-produits de la Sté SCA Tissue France sur des terres agricoles de 400 communes du Département de l'Eure.

Cette enquête publique se déroulera du 17 octobre au 16 novembre 2016. Le dossier, sous forme de CD rom, est consultable en mairie. Le Conseil municipal, après analyse et en avoir délibéré, décide par 7 voix « pour » (T. Dehaumont, P. Bray, L. Hébert, L. Huzé, J. Pouchin, F.Lamblardy, R.Norblin), 2 voix « contre » (C.Maroon, M.Turmel) et 6 abstentions (I.Bailly Purnu, M.Philippe, F.Desdion, M.Dupas, M.Rio, A.Lebaron) de donner son approbation à cet épandage

b)Carrière exploitée par la Sté TERRYN

Rappel : une enquête publique est ouverte à Fontaine sous Jouy du 13 septembre au 15 octobre 2016 inclus portant sur le dossier présenté par la Société TerryN en vue de

renouveler l'exploitation de la carrière de marne.

Le Commissaire enquêteur tiendra sa dernière permanence en mairie le samedi 15 octobre de 9h00 à 12h00.

c) SCOT de la CAPE (modification simplifiée n°2)

Vu le SCOT de la CAPE approuvé par le Conseil communautaire le 17 octobre 2011,

Vu la modification simplifiée de ce SCOT approuvée par le Conseil communautaire le 13 janvier 2014

Vu la présentation des modifications simplifiées du SCOT portant sur :

- la mise en œuvre de la nécessaire « grenellisation » du SCOT,
- la rectification des erreurs matérielles relevées dans le cadre de l'application du SCOT,
- les modifications mineures qui ne relèvent pas de la procédure de révision ou de la procédure de modification

Le Conseil municipal :

- constate que la situation de Fontaine sous Jouy n'est pas modifiée,

- après en avoir délibéré **décide par :**

- **9 voix « pour »,**
- **1 voix « contre »** (Aurélien LEBARON)
- **5 abstentions** (Frédéric DESDION, Christophe MARON, Thomas DEHAUMONT, Anne-Maïté TURMEL, Michel RIO)

d'approuver cette modification du SCOT

Environnement

α) LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie)

Un Comité de pilotage se tiendra le 20 octobre prochain concernant le tracé entre Mantes et Evreux. Le site internet (carticipe.lnnpn.fr) dédié à ce projet fait l'objet de mises à jour régulières

β) Brûlage des végétaux

La Préfecture de région Normandie en partenariat avec l'ADEME, Air Normand diffuse une information sur le brûle des déchets verts. Prochainement sera interdit de brûler les déchets verts à l'air libre. Une plaquette d'information sera diffusée sur le site communal ; la région met également à disposition un lien : <http://www.haute-normandie.ademe.fr/domaines-d'intervention/dechets/action-regionale>. *Nota : au 14 octobre 2016, le site de la préfecture autorise toujours ce brûlage.*

Travaux-Voirie-Chemins :

-Rue de la Poste : les travaux d'assainissement en traverse rue de la Poste en se dirigeant vers Jouy/Eure sont en cours. Afin d'assurer un bon écoulement de l'eau, des travaux de curage et une traversée de route ont été rendus nécessaire. Les finitions (enrobés) seront réalisées d'ici ces prochains jours par le Département.

-Rue des frêches : la commission travaux se rendra très prochainement rue des frêches pour constater la circulation des véhicules dans ce secteur et réfléchir sur ce qui peut être amélioré.

-Enfouissement des lignes électriques côte de la Ronce : la municipalité étudie la possibilité avec EDENIS de retirer les 2 derniers poteaux ciments laissés à la sortie du village suite à l'enfouissement de la ligne haute tension sur la RD 63.

-Chemin rural n°49 - accès

Après présentation par le Maire de la situation actuelle des chemins ruraux communaux,

Après l'analyse de la situation particulière du chemin rural n° 49,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de rouvrir ce chemin en le limitant aux passages exclusifs des piétons (la largeur minimale relevée sur le cadastre au niveau de l'ancienne mare est de 1.5m seulement) par:

- 10 Voix « pour »
- 1 voix « contre » (Frédéric DESDION),
- 4 abstentions (Raphaël NORBLIN, Christophe MARON, Anne-Maïté TURMEL, Luc HEBERT)

Un aménagement spécifique sera réalisé par la commune pour ne permettre que le passage pédestre.

Le maintien de l'ouverture du chemin rural n°49 est conditionné par l'absence de passage de véhicules à moteur, et autres véhicules hors gabarit. Dans le cas contraire, le Conseil municipal reprendra son analyse.

Le plan et la nomenclature des chemins ruraux seront transmis à la Préfecture de l'Eure pour information.

Finances : situation au 30/09/2016

La présentation du bilan des finances de la commune fin septembre montre un avancement conforme aux prévisions du Budget. Un prochain point sera effectué fin octobre.

Informations diverses :

Ecole : une journée de mise en œuvre des Plan particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) s'est déroulée jeudi 13 octobre de 10h00 à 11h00 à l'école comme dans tous les établissements scolaires de la région. Cet exercice s'est bien déroulé, dans le calme et la concentration.

Vigipirate : par courrier du 21 septembre dernier, Monsieur le Préfet demande aux communes de lui transmettre les dates et types de grands rassemblements sur leur territoire se déroulant d'ici la fin de l'année.

Vidéo-protection : La brigade de gendarmerie de Pacy/Eure se tient à disposition des communes pour la mise en place d'un système de vidéo-protection sur leur territoire, des aides financières du Département peuvent être octroyées à cet effet.

CAPE :

- Rapport d'activités 2015 : ce rapport est à disposition des conseillers municipaux, ces derniers en prennent acte.

- Modification des statuts : une nouvelle agglomération va se créer au 1^{er} janvier 2017 :

Seine Normandie Agglomération. De ce fait, une modification des statuts est nécessaire. Le Conseil communautaire dans sa séance du 12 septembre a délibéré favorablement sur cette modification. Il est demandé aux communes de délibérer également. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Conseil Départemental de l'Eure : le département de l'Eure communique désormais uniquement par voie électronique pour ses correspondances avec les élus. Un formulaire pour chaque élu est à compléter et à retourner au service communication du Conseil départemental.

Restaurant scolaire : une inspection sur la sécurité sanitaire des aliments a été effectuée dans les locaux du restaurant scolaire le 20 septembre dernier. Le rapport de cette inspection est bon.

Félicitations aux agents affectées au restaurant scolaire.

Accueil de loisirs (ALSH) de Jouy/Eure : 10 à 14 enfants sont accueillis selon les jours de la semaine pour un coût de 14,50 €/enfant/jour.

Collège de Pacy/Eure : des parents d'élèves demandent s'il est possible d'inscrire les enfants de Fontaine sous Jouy au collège de Pacy/Eure. Monsieur le maire les informe que le Conseil départemental revoit la carte scolaire des collèges avec l'éducation nationale.

Une démarche avait déjà été engagée par une famille de Fontaine sous Jouy pour la rentrée scolaire 2016 pour une inscription d'un enfant à ce collège mais elle a été refusée par l'inspection académique.

Parapente : le club de parapente « Eure en ciel » présente à la municipalité 3 emplacements au choix d'un panneau présentant le club et l'activité de parapente qu'il propose.

Le Conseil municipal après réflexion opte pour apposer ce panneau sur le mur de l'usine.

Sport : Monsieur le maire a été saisi d'une demande de subvention sportive pour une enfant du village et interroge les membres du Conseil municipal sur cette demande.


Après analyse de la situation et des performances sportives de Mademoiselle Léa GOUDOU, nageuse jovifontaine de 13 ans à l'avenir prometteur, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix « pour » et 3 abstentions (Anne-Maïté TURMEL, Patricia BRAY, Michel DUPAS) de lui octroyer une subvention de 100€, et demande à être tenu informé de l'évolution de ses performances en fonction de ses objectifs sportifs.

Association « les P'tites canailles » : cette association a demandé à la mairie d'annuler les manifestations prévues d'ici la fin de l'année.

Monsieur le maire a interrogé la présidente à ce sujet, laquelle lui a répondu qu'elle cherchait un remplaçant car elle reprenait une activité professionnelle et ne pouvait plus assumer sa fonction.


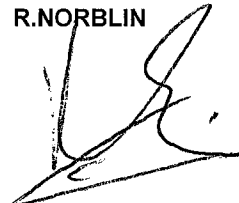
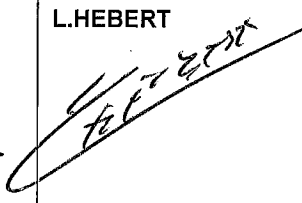

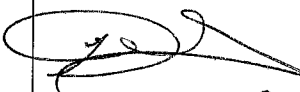





Nouvelle agglomération : une nouvelle agglomération naîtra en janvier 2017 : « **Seine Normandie Agglomération** ». Une information plus détaillée apparaîtra dans les prochains bulletins municipaux ainsi que sur le site internet communal.

QUESTIONS DIVERSES

- S.I.T.S : La navette qui amène les enfants au ^{Lycée}~~collège~~ Senghor arrive fréquemment en retard 
Contact sera pris avec le transporteur afin de trouver une solution pour remédier à ce problème récurrent.

- Contraintes horaires pour les travaux bruyants : dans l'arrêté préfectoral, il est précisé que les professionnels ne sont pas concernés par les restrictions horaires sur les jours ouvrables.

Prochaine réunion du Conseil municipal : **Vendredi 18 novembre 2016 à 20h00.**

J. POUCHIN 	R. NORBLIN 	L. HEBERT 	M. RIO 	F. DESDION 
C. MARON Pouvoir : F. DESDION 	T. DEHAUMONT	P. BRAY 	A. M. TURMEL	M. DUPAS 
L. HUZE Pouvoir : P. BRAY 	I. BAILLY- PURNU Pouvoir : M. PHILIPPE	A. LEBARON 	M. PHILIPPE	F. LAMBLARDY Pouvoir : J. POUCHIN 